Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_165-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, VINET Liliane, PASQUET Nathalie, ROUXEL Frédérique, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, LEHAGRE Alain, JUGDÉ Jean-Claude, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, SIMON Mélanie, CHARDINNE DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), GALLIER Maxime (Mandataire VINET Liliane), BIGOT Yves (Mandataire PASQUET Nathalie), IGHAFI Ilyes (Mandataire SIMON Mélanie), GREIVELDINGER Jacques (Mandataire AMELOT Delphine), POSTEC Christelle (Mandataire ROUXEL Frédérique), DELAUNAY Myriam (Mandataire CHARDINNE DELISLE Laurène)

CHUBERRE PHILIPPE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2025_165 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - LIGNE T1 - PRÉSENTATION ET AVIS DE LA COMMUNE

(Rapporteur : GUYOT Jean-Yves)

Chers collègues,

La Ville de SAINT-GREGOIRE tient à réaffirmer son engagement en faveur du développement des transports en commun et de la mobilité décarbonée, et à souligner que ses remarques antérieures, concernant la dangerosité des espaces réservés aux modes doux sur l'axe du CHESNAY BEAUREGARD, et plus particulièrement autour du giratoire de L'AUGE DE PIERRE, justement qualifié lors du GT MTV du 20 novembre dernier, *« de traversées suicidaires »*, ont bien été entendues dans le dossier d'AVP, ce qui constitue une avancée, du moins pour partie, faute d'acquisitions foncières nécessaires.

Elle remarque ainsi que RENNES MÉTROPOLE a pris l'attache de l'association cycliste RAYONS D'ACTIONS, et que l'objectif recherché est bien d'accroître la continuité piétonne, avec des trottoirs, et d'améliorer les liaisons cyclables par le sud du giratoire, en supprimant un des deux couloirs actuels, dans le sens ROBIQUETTE/AUGE DE PIERRE, qui serait réservé aux TRAMBUS et BUS. Ce qui permettrait, en outre, de réduire la vitesse, excessive dans le giratoire, et de sécuriser les flux.

Cependant il eût été souhaitable que les recommandations de l'association RAYONS D'ACTION soient identifiées dans le dossier d'AVP.

En effet RENNES MÉTROPOLE a confirmé lors de ce GT MTV, que, faute d'acquisitions foncières, les vélos circuleraient encore dans les couloirs TRAMBUS, y compris dans le couloir nouvellement créé, que le rond-point

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_165-DE

de LA CERISERAIE serait réduit de 2m, afin de sécuriser les vélos dans le rond-point, et qu'une traversée obligatoire piétons/vélos, à l'est du giratoire de L'AUGE DE PIERRE, serait créée. Confirmation a également été donnée qu'il n'y avait pas eu de contact avec BIOPROJET pour acquérir le foncier nécessaire permettant un aménagement axial du TRAMBUS, dès sa mise en service en 2029.

Tout ceci induit que, faute d'acquisitions foncières nécessaires, c'est bien l'espace routier VL/PL qui se trouvera, de facto, réduit. RENNES METROPOLE a d'ailleurs bien souligné qu'il existait un « sujet foncier » avec GRAND QUARTIER, d'autant qu'à l'origine, il était annoncé une extension des parkings, et que, faute de connaître les caractéristiques actuelles du projet non encore présenté aux élus de SAINT-GREGOIRE, la réduction de l'espace routier VL/PL engendrera inévitablement l'accroissement des thromboses des flux. A titre d'exemple, depuis le 15 novembre dernier des situations récurrentes de thrombose sont constatées, avec des véhicules qui ne peuvent pas quitter le parking souterrain sud du C.C LECLERC, le cheminement interne vers la sortie du rond-point de LA PLESSE étant saturé, tout comme la rue du CHESNAY BEAUREGARD.

Des agents SECURITAS devant alors organiser d'autres cheminements, pour assurer la sortie des véhicules via le parking de l'ESPACE CULTUREL LECLERC, puis vers le Centre-Ville de SAINT-GREGOIRE. De même les véhicules venant du quartier de BEAUREGARD pour gagner GRAND QUARTIER, bloquent la circulation sud/nord, en s'engageant dans le carrefour de la ROBIQUETTE, sans aucune fluidité du fait de la saturation de la rue du CHESNAY BEAUREGARD/AUGE DE PIERRE.

Dès lors l'accès des véhicules de secours et de sécurité se pose sur l'ensemble de ce secteur, ainsi que le risque de responsabilité éventuelle des aménageurs, publics ou privés. De même l'arrivée de la bretelle de sortie de la RD 137, à deux voies, sur le giratoire de l'AUGE DE PIERRE, réduit a terme à une voie, ne risque-t-elle pas de provoquer des remontées de files sur la RD137 ?

La Ville de SAINT-GREGOIRE prend acte de ces avancées, mais qui ne sont que parcellaires pour pouvoir répondre aux enjeux du territoire en mutation, aux temporalités différentes de ceux-ci, et de leurs ambitions.

En conséquence la Ville de SAINT-GREGOIRE maintient un certain nombre de réserves que le projet d'AVP présenté ne permets pas de lever actuellement :

- Le projet ne couvre pas l'intégralité du secteur concerné, notamment le projet LECLERC et le giratoire de LA PLESSE, reportés à l'opération ultérieure du TRAMBUS T3, et sans avoir la certitude qu'un nouvel accès au C.C LECLERC soit possible.
- L'implantation du terminus, de la station de recharge et du parking relais est prévue sur une propriété privée, sans accord préalable formalisé avec les propriétaires.
- L'absence d'adaptation de la voirie pour permettre la création de voies réservées au TRAMBUS, en particulier rue du CHESNAY BEAUREGARD.
- Le choix d'une circulation latérale, et non axiale, du TRAMBUS sur l'axe du CHESNAY BEAUREGARD, ce qui obligera les VL et les PL à couper le couloir du TRAMBUS dans le sens LA PLESSE/ROBIQUETTE.
- Un manque de prise en compte des contributions issues de la concertation publique, notamment sur le risque de saturation généralisée.
- L'absence d'études opérationnelles sur la mobilité dans les secteurs de LA PLESSE et de la ROBIQUETTE, en lien avec les projets d'extension à venir.
- Le défaut d'éléments financiers permettant d'évaluer la pertinence de l'investissement au regard du gain de temps réellement attendu.

Plusieurs risques majeurs persistent :

- L'absence de garanties quant au risque de thrombose du réseau, qui demeure réel.
- Le risque d'investissements qui pourraient s'avérer inutiles si l'aménagement général du territoire impacté n'est pas pensé dans une conduite globale d'opération, tenant compte des temporalités différentes de chacun des projets engagés sur ce territoire, et si les impacts réels sur les mobilités ne sont pas correctement anticipés.
- L'absence d'éléments fiables sur la projection des impacts en matière de mobilités.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_165-DE

Dans ce contexte, la ville considère qu'il est indispensable :

- D'avancer avec des éléments fiables, issus d'une simulation dynamique, et d'une modélisation des hypothèses de flux, avant toute décision sur l'opération.
- De disposer d'un projet global sur les mobilités, incluant le projet COTEAUX DE L'ILLE, les Lignes TRAMBUS T1 et T3 sur SAINT-GREGOIRE, le projet de Halte ferroviaire, et l'élargissement du pont SNCF, tout ceci afin d'anticiper les risques identifiés et de garantir la cohérence des investissements.
- D'engager dès maintenant les négociations foncières, afin d'anticiper les éventuels blocages et de sécuriser la faisabilité du projet dans les délais souhaités.

Après analyse, et dans ces conditions, la ville de Saint-Grégoire :

1°/ ÉMET un avis défavorable sur ce projet d'AVP.

2°/ S'OPPOSE à contribuer financièrement à l'aménagement des espaces verts, demandant que ces dépenses soient prises en charge par RENNES METROPOLE, au titre de ses compétences, La Ville de SAINT-GREGOIRE assurant l'entretien annuel de ces espaces verts.

VOTE :
26 voix POUR
3 ABSTENTION(S) :
ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions, émet un avis défavorable sur le projet d'avant-projet (AVP) et se prononce contre le financement de l'aménagement des espaces verts

Fait à Saint-Grégoire le 11 décembre 2025

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	CHUBERRE Philippe